

#### La girouette, symbole de la chevalerie féodale

Lorsque le chevalier avait fait preuve de sa valeur soit à la guerre, soit en tournoi, il avait droit de porter *pennon* (sorte de fanion triangulaire). Il avait aussi sur sa gentilhommière ou son château, *droit de girouette* en forme de pennon à pointe où flottait le *floquet* ou *pennoncel* (un ruban).

## La destinée d'un curé

L'ABBÉ ROYDOR, CURÉ  
D'ÉTIVAL PUIS CURÉ DE SOUCIA

La nouvelle paroisse d'Étival fut confirmée par lettres patentes du Roi Louis XVI, datées de septembre 1780 et par l'arrêt du parlement en date du 18 novembre 1780.

Le décret d'érection conférait la nouvelle cure au chapelain **M. ROYDOR Daniel** :

« [...] Avons donné et conféré, donnons et conférons de plein droit par ces présentes, la cure d'Étival au sieur **Daniel ROYDOR**, prêtre du diocèse de Saint Claude, déjà pourvu de la chapelle du dit lieu que nous avons érigé en cure comme personne capable et digne auquel à cette fin seront nos provisions expédiées en forme et délivrées [...] »

Le 2 janvier 1781,

« Sur présentation du décret d'érection, lettres patentes et arrêts d'envoi en possession, après le serment de fidélité en tel cas requis, **M. Daniel ROYDOR** (1726 †1818) fut solennellement installé à la cure de la nouvelle paroisse par **M. Joseph Hyacinthe Boisson**, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine honoraire de l'église d'Orléans, résidant à Lons-le-Saunier ».

Dans ses notes sur l'époque révolutionnaire à Soucia, laissées par **M. Gaspard CHAPPUIS**, alors vicaire de Soucia († 1805, curé d'Étival), il est dit :

« **M. DELAMARCHE**, curé de Soucia est le seul curé des alentours qui ne prêta point le serment. »

Le sieur **GILLET**, procureur - syndic de Saint Claude,

« Constate avec douleur que **M. ROYDOR**, curé d'Étival a prêté le serment de mauvaise grâce. »

« Aussi **M. ROYDOR** ne fut pas déplacé à la première élection » ajoute encore **M. CHAPPUIS**.

L'abbé **ROYDOR** demeure à Étival jusqu'au mois de juin 1792.

Comme le curé **ROYDOR** s'est rétracté de son serment, il quitte Étival à l'arrivée du citoyen **BONGUYOT** prêtre « jureur » (*assermenté*) qui avait été nommé à la cure d'Étival, le 13 juin 1792. Le curé **ROYDOR** est néanmoins autorisé à habiter aux Ronchaux.

Ce fut à partir de ce jour que **M. ROYDOR** célèbre en cachette, aux Ronchaux « *Les Saints Mystères* » comme il l'avait fait déjà à Étival.

Les risques grandissants, il dut prendre ses précautions pour qu'en cas de départ ou de fuite, il puisse gagner une terre d'exil, la Suisse.

Le 6 août 1792, il demande, là est son erreur, à la municipalité d'Étival, un certificat pour lui servir de sauf-conduit. Il en fournit le modèle.

Les conseillers déclarèrent :

« Qu'en leur âme, ils ne peuvent le lui délivrer suivant le modèle à eux présenté, car ils savent au contraire que le dit Sieur **ROYDOR** a troublé l'ordre public et la tranquillité dans la commune d'Étival. »

C'est ainsi qu'il est arrêté le jeudi 6 septembre 1792 par la Garde nationale de Clairvaux en possession d'un passeport pour la Suisse, sur dénonciation sans doute, de la municipalité d'Étival.

A la date du 28 floréal an II (15 mai 1794), il est inscrit au 4<sup>e</sup> supplément de la liste générale des émigrés.

À la date du 18 prairial an V (6 juin 1797) un arrêté de l'administration centrale du département le relève de la déportation et ordonne que ses biens lui soient rendus.

« Il était en effet revenu au pays, ainsi que l'attestent plusieurs actes de baptêmes qu'il administra en cachette le 26 octobre 1796 et quatre autres en l'année 1797. C'est sans doute à cette époque et sous un déguisement qu'il travailla à l'extraction de sable nécessaire à la bâtisse de la maison **GIRARD-CLAUDON** à la Rageat.

Au 18 fructidor (4 septembre 1797) fut-il de nouveau obligé de reprendre la route de l'exil ou seulement à se tenir caché ? Nous ne saurions le dire. »

Quelle fut sa destinée de 1792 à 1796 ?  
Certainement l'emprisonnement à Besançon dans l'ancien couvent des Carmes, transformé à cette époque en prison.

Toujours est-il qu'au printemps de 1800, nous le voyons renouveler sa demande en restitution de ses biens.

« Dans cette séance du 1<sup>e</sup> Floréal an VIII (12 avril 1800) le Préfet du Jura, vu la pétition du Sieur **ROYDOR**, vu l'arrêté de l'administration centrale du département du 18 prairial an V (6 juin 1797), le certificat de l'officier de santé **GIROD** du 22 germinal dernier, l'âge du prêtre **ROYDOR** et les infirmités graves légalement constatées. Arrête :

Art 1<sup>e</sup>- **Daniel RAYNAUD-ROYDOR**, ci-devant curé d'Étival, doit être rayé de la liste des émigrés et placé dans la classe des déportés.

Art 2- Il est placé provisoirement sous la surveillance du maire de la commune de Moyrans, arrondissement de St-Claude. »

Quel fut le lieu de sa résidence jusqu'en l'année 1803 ? Nous ne pouvons pas le dire.

Le 19 juin 1803, il est installé à la cure de Soucia où il administre cette paroisse jusqu'au 13 juin 1818, jour de sa mort à 82 ans.

Cette histoire est le fruit du recoupement des écrits manuscrits inédits de 1848 à 1907 de **M. Grillet** de Clairvaux, extrait des archives personnelles de M. J. Perrin et des recherches de l'abbé **Burlet** (1848 †1945) curé d'Étival, mises en ligne par **MM. Fred et Jacques Perraud** « vieilles-pierres.fr ».

## Le vicaire de Clairvaux



### Colonel d'un régiment d'artillerie à cheval.

Vicaire à Clairvaux, l'abbé **Jean-Joseph BERGER** né en 1774 à Dompierre (Jura) se défroque et part à l'armée. Il s'enrôle le 15 septembre 1793 au 20<sup>e</sup> Bataillon du Jura, puis passe en 1794 au 11<sup>e</sup> régt. de dragons, lieutenant au 8<sup>e</sup> régt. d'artillerie à cheval le 13 floréal an V (2 mai 1797), il devient directeur d'artillerie à Anvers en 1813, pour finir lieutenant-colonel du 2<sup>e</sup> Régiment d'artillerie à cheval dit « de Rennes », le 21 mai 1816. Après de multiples campagnes, (Armée du Rhin, campagne d'Italie etc.), il est promu Chevalier puis Officier de la Légion d'honneur en 1815, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis sous son vrai nom de **BERGIER** comme le stipule son acte de naissance.

Il se marie le 21 décembre 1815 à Laon (Aisne).

### Le curé Landriot, curé de Clairvaux,

#### 1793, son arrestation; 1795, sa libération

Après l'insurrection de Paris et la chute du Roi, la Révolution se durcit, la surveillance se renforce et les conséquences de la guerre se font plus durement sentir.

Les arrestations de prêtres continuent.

Reprenons les péripéties du curé clairvalien.

Les abbés **HUGUES** et **GUYENET**, originaires de Clairvaux sont inquiétés puis contraints de faire une déclaration qui figure au registre des délibérations du Conseil municipal.

Ils sont obligés de fournir un certificat de civisme et demeurent à Clairvaux où ils ont cessé toutes fonctions ecclésiastiques officielles.